

**L'innovation sociale :
un élément fondamental
d'une politique scientifique
équilibrée**

Mémoire présenté par le Chantier de
l'économie sociale
à monsieur Jean Rochon,
ministre de la Recherche, de la Science
et de la Technologie

Août 2000

Le **Chantier de l'économie sociale** est une organisation autonome et permanente visant la promotion et le développement de l'économie sociale. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit les promoteurs d'entreprises d'économie sociale oeuvrant dans de multiples secteurs d'activités (environnement, services de proximité, communications, loisirs, habitation, ressources naturelles, enfance-famille, culture, etc.), les acteurs du développement local (ACLDQ, Réseau des SADC, Inter-CDÉC, etc.) et les grands mouvements sociaux (syndicaux, communautaires, coopératifs et féministes).

1- Rappel historique

Le Chantier de l'économie sociale a été créé en mars 1996, dans le cadre de la préparation du Sommet sur l'économie et l'emploi. Les partenaires, au Sommet d'octobre 1996, ont alors demandé que le Chantier de l'économie sociale continue durant deux ans le travail de promotion du concept et de clarification du rôle et du potentiel de l'économie sociale, assure la réalisation des projets d'économie sociale et contribue au développement des politiques et mesures nécessaires au développement futur de ce secteur d'activité.

Ils ont également demandé de reconnaître le modèle québécois d'économie sociale comme une des composantes de la structure socio-économique du Québec. Ils ont également voulu confirmer, lorsqu'il s'agit de répondre aux grands enjeux du développement socio-économique du Québec, le statut de partenaire à part entière des acteurs de l'économie sociale en assurant qu'ils soient adéquatement représentés dans toutes les instances partenariales et parties prenantes aux démarches de concertation.

Les acteurs de l'économie sociale ont par la suite décidé en 1998 d'assurer la pérennité de ce groupe de travail responsable de la promotion et du développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Chantier de l'économie sociale est ainsi devenu une corporation autonome, dont la structure organisationnelle est composée d'une assemblée

générale et d'un conseil d'administration de 29 membres représentant les différents acteurs de l'économie sociale.

Dans la réalisation de son mandat, le Chantier de l'économie sociale collabore de manière étroite et permanente avec le *Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire* et le *Réseau d'investissement social du Québec* en plus de co-diriger l'*Alliance de recherche universités communautés en économie sociale*.

2- Le Chantier de l'économie sociale, la Politique scientifique et l'innovation sociale

Le Chantier de l'économie sociale a été créé dans une conjoncture précise, celle du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996. La société québécoise était confrontée, à ce moment, à des défis très importants autant sur le plan de l'emploi qu'au niveau des finances publiques. La démarche du Sommet a exigé que l'ensemble des composantes de la société québécoise se questionne sur ses façons de faire et ses approches de développement. Le Chantier de l'économie sociale a choisi, dans ce contexte, de regrouper divers réseaux actifs qui ont démontré par le passé leur capacité de renouveler leurs pratiques pour faire face aux besoins des collectivités et de la population québécoise dans son ensemble.

Ainsi le Chantier de l'économie sociale a été, lors du Sommet de 1996, le porte-étendard de propositions innovatrices dans le domaine de la création d'emplois et la réponse aux nouveaux besoins collectifs. Le Chantier a pu illustrer d'une manière concrète la raison d'être des entreprises et organismes collectifs au Québec, leur apport à la société québécoise, leur capacité de répondre à la nouvelle donne en renouvelant des pratiques dans des secteurs plus établis et en développant dans de nouveaux secteurs d'activités économiques, sociales, environnementales, culturelles et autres.

L'accueil enthousiaste du plan d'action « Osons la solidarité » par l'ensemble des participants et participantes au Sommet démontre l'ouverture de la société québécoise à l'innovation sociale. Depuis 1996, le Chantier a continué son travail de mise en réseaux des acteurs de l'économie sociale, de promotion de ces nouvelles approches, de certaines activités de veille, recherche et développement afin de constamment améliorer les pratiques et permettre de nouvelles initiatives de voir le jour dans toutes les régions du Québec et dans des domaines très variés.

Les résultats sont probants à de multiples niveaux : création de nouvelles activités, création d'emplois et changements dans les cultures de développement dans des milieux locaux et dans divers secteurs de la société québécoise. Cette capacité d'innovation est

reconnue de plus en plus sur le plan international. Le Québec est régulièrement convié à échanger et à contribuer au développement des connaissances dans le domaine de l'économie sociale et de l'innovation sociale dans des forums internationaux. Le Chantier de l'économie sociale a ainsi été invité à être membre fondateur d'un forum sur l'innovation sociale à l'OCDE. Le projet de coopération Québec-France, parrainé par les Premiers ministres Lucien Bouchard et Lionel Jospin et les retombées européennes de ces liens indiquent l'intérêt européen pour l'expérience québécoise. Des échanges Nord-Sud sont également en préparation dans le domaine de l'économie sociale.

Les quelques années d'existence du Chantier de l'économie sociale illustrent bien à quel point la capacité de la société québécoise de faire de l'innovation sociale est grande, en autant qu'on se donne les moyens pour mettre en réseaux des acteurs et pour créer un environnement permettant un processus de réflexion, d'expérimentation, d'évaluation et d'échanges. Pour cela et pour maximiser l'efficacité et les retombées de ces innovations, il faut que ce processus d'innovation sociale soit supporté par de la recherche scientifique. Dans ce sens, il est encourageant de voir l'inclusion de la thématique de l'innovation sociale dans le document « Pour une politique scientifique au Québec ».

Par ailleurs, il nous semble que le thème de l'innovation sociale, bien que présent dans la proposition, résiste mal à une analyse plus approfondie. Car la proposition de Politique, tout en apportant une foule de propositions très concrètes dans le domaine de l'innovation technologique, reste très vague quand il s'agit d'identifier des moyens concrets pour soutenir l'innovation sociale. Ceci est d'autant plus vrai que le document semble restreindre la définition même de l'innovation sociale aux nouvelles façons de faire sur le plan organisationnel dans des secteurs traditionnels, à savoir l'entreprise privée ou l'administration publique. Pourtant, une analyse réelle des foyers d'innovation sociale au Québec, à l'instar de beaucoup de pays industrialisés et même des pays du Sud, permet d'identifier l'économie sociale et solidaire, le développement local et les organismes de la société civile plus largement comme les lieux les plus importants d'innovation et de transformation sociale.

Le Chantier de l'économie sociale considère qu'une politique scientifique doit donc être renforcée en intégrant davantage d'éléments de soutien à la recherche et le transfert de connaissances en innovation sociale. Dans les quelques pages qui suivent nous tenterons ainsi d'exposer les points principaux qui permettront un tel renforcement. Compte tenu du peu de temps et de ressources disponibles pour préparer ce mémoire, nous proposons, à l'instar du CNCS-FEUQ, la création d'un groupe de travail dont l'objectif sera d'actualiser la politique scientifique en le dotant de moyens concrets pour atteindre cet objectif.

3- Définition de l'innovation sociale

L'innovation sociale comme concept a été redécouverte à partir du début des années 1980 alors que les expérimentations se sont multipliées au moins dans deux directions : celle de la recherche de solutions aux problèmes de la crise économique (ex. chômage de longue durée et exclusion sociale), celle de la modernisation du système productif (ex. la modernisation des entreprises et émergence de la nouvelle économie). Sous cet angle, il apparaît clairement que la question de l'innovation sociale ne doit pas être réduite au seul développement social et encore moins à la recherche de solution aux seuls problèmes sociaux (sans négliger pour autant cette dimension éminemment importante). L'économie sociale au Québec se distingue d'ailleurs par sa capacité de relier le développement social et le développement économique. Revenons au concept d'innovation sociale dont la pertinence s'impose à tous les secteurs (privé, public et d'économie sociale) tant du point de vue du développement économique que du point du développement social.

Dans la modernisation des systèmes productifs, les innovations sociales sont souvent déterminantes. Ainsi, le modèle japonais qui a d'abord été perçu comme reposant principalement sur la technologie ou mieux la robotique, s'est révélé comme constitué d'abord d'innovations sociales dont la première était de « penser à l'envers l'héritage venu de l'Occident¹ », c'est-à-dire de penser la production non pas à partir de l'offre mais de la demande (système Kan-Ban, zéro-stock, zéro-délais, etc.). De même, dans la plupart des pays, la modernisation technologique des entreprises a permis de découvrir l'importance de la modernisation sociale². Comme l'innovation est un processus continu et complexe³, il s'en suit qu'une même technologie peut donner lieu à des combinaisons fort différentes aussi bien du point de vue des formes organisationnelles (modes de gestion et organisation du travail : polyvalence, flexibilité, équipe de travail, etc.) que du

¹ . Benjamin Coriat (1991), **Penser à l'envers, Travail et organisation dans l'entreprise japonaise**, Paris, Christian Bourgois Editeur, p. 13.

² . Antoine Riboud (1987), **Modernisation, mode d'emploi. Rapport au premier Ministre**, Paris, Christian Bourgois, 214 p. Voir également Alain d'Iribarne, « Innovation technique et innovation sociale : les enjeux de la compétitivité économique », *Economie et humanisme*, no 294, mars-avril 1987, pp. 66-79.

³ Carlson W. Bernard, **Innovation as Social Process**, Cambridge University Press, 1992, 399p.

point de vue des formes institutionnelles (ex. contrat social de travail)⁴. Enfin, la nouvelle économie qui mise sur la créativité et des compétences de plus en plus élevées, élargit considérablement l'espace des innovations sociales (comme l'a montré récemment le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix).

Nous voudrions insister ici sur le fait que les entreprises relevant de l'économie sociale sont également présentes sur le terrain de la production des biens et des services. On les retrouve non seulement dans les secteurs de l'agriculture et de la forêt, mais également dans de nouveaux secteurs tels les ressourceries ou le récréo-touristique. Comme on a pu le constater dans le domaine des produits naturels, les entreprises de l'économie sociale ont la capacité de détecter de nouveaux besoins (et de nouveaux marchés) en raison principalement de leur enracinement dans les collectivités locales ou encore de leur proximité avec les mouvements sociaux (ex. mouvement écologique). Ainsi, Rosabeth Moss Kanter, professeur d'administration au Harvard Business School, affirme : « *Today several leading companies are beginning to find inspiration in the social sector*⁵ ». Plus largement encore, nous pensons que les entreprises d'économie sociale sont en mesure d'innover en raison de leur préoccupation pour un développement durable. Ainsi, les instances de gouvernance locale qui ont d'abord été expérimentées par les corporations de développement économique communautaire (CDÉC), constituent des lieux qui permettent une concertation pour un développement économique en accord avec la qualité de vie des collectivités concernées (ce qui suppose la prise en considération des externalités positives et négatives, ce qui n'est pas possible sans concertation et débats).

Dans la modernisation des services collectifs, les entreprises d'économie sociale ont constitué à bien des égards un laboratoire de R&D pour le Québec⁶. Dans le domaine du social, l'économie sociale est doublement présente.

⁴ P. R. Bélanger, M. Grant et B. Lévesque (dir.), **La modernisation sociale des entreprises**, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 320 p

⁵ . Rosabeth Moss Kanter, « From Spare Change to Real Change », **Harvard Business Review**, Boston, May/June 1999. Egalement M. Amandola et J.-L. Gaffard, **La dynamique économique de l'innovation**, Paris, Economica, 1988, pp. 1-26.

⁶ . Cela est également le cas ailleurs dans le monde, voir Horst Zimmermann, « Innovation in Non Profit Organizations », **Annals of Public and Cooperative Economics** (Oxford), Vol 70 no 4, 1999, pp. 589-619.

- 1) **D'abord comme recherche de solutions à des problèmes urgents** liés à la pauvreté, soit la faim (banques alimentaires, restos pop, cuisines collectives), le logement social ou communautaire, la violence (centres d'accueil, groupes d'entraide, etc) ou encore l'exclusion sociale (entreprises d'insertion, formation à l'employabilité, l'alphabétisation, etc.).

- 2) **Ensuite comme recherche de réponses** à de nouvelles demandes sociales comme ce fut le cas pour les centres locaux de services communautaires (CLSC), les garderies et centres de petite enfance, les centres locaux de développement, les carrefours jeunesse emploi, les ressourceries, etc. Dans ce dernier cas, il s'agit d'innovations sociales non pas seulement pour les exclus mais pour tous les citoyens.

Après avoir été expérimentées et mises au point par les promoteurs de l'économie sociale, les innovations sociales sont diffusées à l'échelle de la société comme entreprises d'économie sociale (centres de petite enfance) ou comme partie prenante du réseau public (CLSC et CLD) ou même par le secteur privé (ex. produits naturels). En somme, l'ensemble de la société peut profiter de ce laboratoire de R&D que représente l'économie sociale.

Si les innovations sociales sont indispensables pour que les innovations technologiques prennent leur envol à l'échelle des entreprises et si un système national d'innovation⁷ est constitué non seulement d'innovations technologiques mais également d'innovations sociales, il faut s'efforcer de bien comprendre la spécificité de ces dernières. Sur ce point, les recherches sont encore embryonnaires, mais nous pouvons retenir que les innovations sociales peuvent être entre autres

- 1) de nouveaux produits et de nouveaux services;

⁷ B, Amable, R Barré et R. Boyer (1997), **Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation**, Paris, Economica, 402 p. Egalement G. Dosi (1982), «Technological Paradigms and Technological Trajectories: A Suggested Interpretation of the Determinants and Directions of Technical Change», **Research Policy**, no 11, p. 147-162.

- 2) de nouvelles formes organisationnelles (ex. modes de gestion, organisation du travail);
- 3) de nouvelles formes institutionnelles (ex. mécanismes de répartition du pouvoir par délégation, quotas de discrimination positive⁸, etc);
- 4) de nouveaux rôles et de nouvelles fonctions;
- 5) de nouveaux mécanismes de coordination et de gouvernance.

Les recherches permettent également de voir que la production des innovations sociales diffère de celle des innovations technologiques.

Alors que les innovations technologiques ont généralement comme point de départ la recherche en laboratoire, les innovations sociales sont habituellement produites sur le terrain par des praticiens plutôt que par des scientifiques. Par essais et erreurs, par *learning by doing*, par la confrontation des idées au sein d'instances démocratiques (pour l'économie sociale), des nouvelles façons de faire ou de nouvelles réponses à des besoins non satisfaits ou mal satisfaits sont imaginées et expérimentées⁹. Comme expérimentation, l'innovation sociale est constituée principalement de savoirs tacites et d'apprentissages collectifs qui ne sont pas nécessairement codifiés et systématisés pour être largement diffusés. C'est ainsi que les chercheurs arrivent souvent après l'expérimentation et qu'ils procèdent dans un premier temps à des études de cas. Outre la nécessaire évaluation permanente de ces expérimentations, on comprendra que la recherche est incontournable non seulement pour en évaluer le potentiel de diffusion, mais également pour en montrer la spécificité comme innovation.

Si ce que nous venons de décrire correspond bien à la réalité (notamment au nouveau modèle québécois en émergence), il faut dire que cette réalité nouvelle est bien peu reconnue. Il nous semble donc non seulement important que la recherche soit aussi intensive sur les innovations sociales que sur les innovations technologiques, mais

⁸ . Katharina Inhetween (1999), «Can Gender Equality Be Institutionalized? The Role of Launching Values in Institutional Innovation :», **International Sociology**, December 1999, Vol. 14 (4), pp. 403-422.

⁹ William Foote Whyte, « Social Inventions for Solving Human Problems », **American Sociological Review**, 1982, vol., 47, p. 1-13.

également nécessaire que les politiques dans le domaine de la recherche tiennent compte de la spécificité des innovations sociales. Dans cette visée, nous voudrions attirer l'attention sur la nécessité du partenariat université-communauté.

Étant donné que les praticiens sont à l'origine des innovations sociales, que le terrain de l'économie sociale constitue un quasi laboratoire de R&D non seulement pour la solution de problèmes sociaux mais également pour le développement économique et le développement durable, les organisations et entreprises (notamment celle relevant de l'économie sociale) devraient être associées aux programmes de recherche portant sur les innovations sociales. Si les organisations et les entreprises assument les coûts de l'expérimentation, elles devraient par ailleurs être supportées financièrement lorsqu'elles sont mises à contribution par les chercheurs (il s'agit alors d'externalités pour lesquelles elles n'ont aucun financement). Plus profondément encore, comme les praticiens sont porteurs de savoirs tacites, ils devraient être associés à la définition des projets de recherche comme à la diffusion et au transfert des connaissances résultant de ces recherches.

C'est ce que semble bien avoir compris le programme Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) dans lequel nous sommes engagées comme un des quatre partenaires principaux¹⁰ tout en assumant la co-direction avec l'UQAM qui est à la tête d'un consortium universitaire impliquant l'Université Concordia, l'Université du Québec à Hull et l'Université du Québec à Chicoutimi.

3.1- L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale

Dans la plupart des constituantes du réseau de l'Université du Québec, on retrouve des Services aux collectivités relativement structurés. C'est le cas des Services aux collectivités de l'UQAM qui a été mis en place dès le départ avec l'intention bien explicitée de mettre les ressources universitaires au service des groupes qui n'y avaient

¹⁰ Les autres partenaires principaux sont la CSN et le Fondation, la FTQ et le Fonds de solidarité, Solidarité rurale.

pas facilement accès comme c'était le cas des groupes communautaires, des groupes de femmes, des organisations sans but lucratif et des syndicats. L'ARUC en économie sociale tire profit de cette riche expérience en proposant une direction paritaire pour la programmation de recherche, des comités d'encadrement et de suivi pour les divers projets et des agents de développement dévoués entre autres à l'arrimage entre les chercheurs et les praticiens. Il ne nous appartient pas de faire le bilan des services aux collectivités et nous n'avons pas l'intention de la faire. Cela dit, le programme ARUC permet de faire un pas de plus au regard des services aux collectivités.

En effet, le programme ARUC vise moins à répondre à des demandes ponctuelles qu'à s'inscrire dans une thématique de recherche relativement large susceptible de tirer profit de recherches déjà financées par ailleurs comme subventions ou commandites. De plus, les partenaires sont appelés à participer à la recherche non seulement comme praticiens mais également comme chercheurs ou encore formateurs. Ces différences avec les services aux collectivités s'expliquent entre autres par le fait que le contexte des années 1970 est fort différent de celui des années 2000. Relevons entre autres trois grandes différences :

- 1) les chercheurs notamment dans le réseau de l'UQ sont beaucoup plus subventionnés qu'ils ne l'étaient au début des années 1970 alors qu'ils s'engageaient dans les services aux collectivités plus sur une base militante que sur une base professionnelle;
- 2) les partenaires notamment dans l'économie sociale et les syndicats sont de plus en plus scolarisés (à titre d'exemple, le partenaire co-responsable du chantier développement durable possède un doctorat pertinent au domaine tout comme le professeur responsable);
- 3) les objectifs de la recherche sont moins la solution de problèmes urgents que la recherche sur les innovations sociales, les conditions d'expérimentation et de diffusion, la comparaisons internationales, l'évaluation, etc.

Les services à la collectivité sont sans doute toujours nécessaires, mais ce que propose l'ARUC est d'une autre nature puisque la recherche qui s'y réalise, vise à produire des

savoirs neufs qui contribueront à la fois à l'avancement des connaissances (ex. publications scientifiques et enseignement universitaire) et au développement économique et social (ex. transfert dans les entreprises et les organisations).

Enfin, du point de vue des instances de financement de la recherche universitaire, le CQRS a été innovateur en reconnaissant l'importance et la nécessité du partenariat dans la recherche sociale. Ainsi, le programme ARUC a sans doute tiré profit de l'expérience du programme équipe de recherche du CQRS. Mais, en même temps, le programme ARUC va plus loin dans la mesure où il offre d'une part un financement plus important et d'autre part un financement non pas seulement pour des projets de recherche comme tels mais également pour l'infrastructure et la diffusion-transfert que supposent le partenariat et la mise en réseau de chercheurs. De plus, le programme ARUC ne se limite pas aux questions relevant du développement social. Nous ne pouvons que souhaiter que le Québec mette de l'avant un programme semblable tellement les besoins sont grands et le retard considérable.

4. Recommandations

4.1- La nécessité d'établir des veilles dans le domaine de l'innovation sociale

Une des grandes richesses du développement économique, social et culturel du Québec est la contribution d'une société civile active dans toutes les régions et collectivités à travers son territoire. Cette composante du « modèle québécois » est par sa nature même diversifiée et étendue géographiquement sur tout le territoire. Il devient donc très difficile de suivre l'ensemble des initiatives qui démarrent, d'autant plus qu'elles sont à priori conçues et mises en œuvre à partir des réalités locales et non pas suite à des tests en laboratoire ou par une démarche hiérarchisée commandée par des politiques ou programmes nationaux.

Afin d'augmenter la connaissance scientifique et de pouvoir maximiser les retombées de ces expérimentations et de ces innovations sociales, il est essentiel de pouvoir établir un système de veille sur les pratiques innovatrices. Présentement, le travail d'identification se fait au hasard, à la remorque d'initiatives de chercheurs pouvant être intéressés par de telles pratiques. Des efforts pour établir des veilles systématiques sont en marche mais souffrent d'une absence de moyens. Ainsi, les pratiques d'innovation sociale sont pénalisées par la difficulté de pouvoir identifier concrètement les réalisations, chiffrer leur ampleur, évaluer les résultats et transmettre les connaissances permettant à l'ensemble de la société québécoise de tirer profit de ces pratiques.

Nous proposons donc que la politique scientifique intègre des modalités concrètes permettant d'établir des veilles efficaces dans le domaine de l'innovation sociale.

4.2- La création d'un centre de liaison et de transfert en économie sociale

Le Québec possède certes des réseaux de chercheurs dans le domaine de l'innovation sociale. Les réalisations du CQRS, l'existence de groupes de recherches multiples (CRISES, GRIPPE, etc.) sont la preuve vivante de la capacité et l'intérêt des chercheurs québécois pour les pratiques innovantes dans le domaine social. Il est nécessaire, par contre, d'affirmer que ce travail de recherche est encore déficient à plusieurs égards.

Premièrement, les structures de recherche sont encore prises, dans la plupart des cas, dans l'approche traditionnelle qui sépare le développement économique du développement social. Or, les nouvelles réalités des quinze dernières années indiquent que les pratiques les plus innovatrices se positionnent à la frontière de ces deux réalités. En d'autres mots, de plus en plus on constate que la résolution de problèmes sociaux se trouve, au moins en partie, dans l'insertion du social au cœur de l'économie et l'insertion de l'économie au cœur du social. Le développement local, le développement économique communautaire, l'économie sociale, l'insertion par l'économie sont devenues des pratiques permettant non seulement des réponses conjoncturelles, mais elles contribuent également à une redéfinition du « modèle québécois ». La recherche scientifique, à l'exception de quelques initiatives prises par des réseaux tel le CIRIEC, n'est pas encore en mesure de circonscrire adéquatement ces nouvelles formes d'arrimage entre l'économie et le social.

D'autre part, il existe un problème important dans le domaine du transfert des connaissances. Malgré plusieurs initiatives de recherche, les pratiques scientifiques restent, à quelques exceptions, confinées à des milieux universitaires et n'ont pas de retombées sur les pratiques. Ceci est dû à l'absence de moyens de liaison entre les acteurs du développement et les milieux de la recherche.

Le projet ARUC-Économie sociale, financé par le gouvernement fédéral, est une première tentative de changer cette dynamique et de permettre un enrichissement réciproque entre chercheurs et acteurs terrains. Malheureusement, l'ARUC ne dispose

que de moyens modestes pour réaliser les transferts de connaissances, pour la formation et pour la diffusion.

Le modèle de centre de liaison et de transfert nous semble fort approprié pour répondre à ces lacunes. Nous proposons que les outils concrets permettant la création d'un centre de transfert et de liaison en économie sociale soient intégrés dans la nouvelle politique scientifique.

4.3- Des outils de financement adaptés aux réalités de l'économie sociale

Le financement de la recherche est une responsabilité partagée. D'une part, l'importance pour l'ensemble de la collectivité pour la recherche scientifique justifie amplement un financement public. D'autre part, l'apport de la recherche dans le développement des entreprises et les profits que cela génère quand les innovations technologiques mènent à la conquête de nouveaux marchés justifient amplement une contribution des entreprises à des activités de recherche. Cette logique est à l'origine des diverses stratégies de financement à la disposition de l'entreprise privée pour des activités de recherche et de transfert de connaissances.

Dans le domaine de l'innovation sociale, on ne peut pas s'appuyer sur les mêmes logiques. Car l'innovation sociale par définition ne peut pas être, à quelques exceptions, mise en valeur dans le but d'assurer des rendements pour des actionnaires privés. Ainsi, un système de crédit d'impôt et de commandites de recherche peuvent difficilement s'appliquer comme moyen de financement. Pour cette raison, il a été impossible pour la majorité des acteurs terrains en développement social d'initier des processus de recherche scientifique et de transfert de connaissances et ces acteurs restent dépendants de l'intérêt des chercheurs universitaires et de leurs capacités de trouver des subventions de recherche avec toutes les contraintes inhérentes.

Nous proposons de revoir certaines modalités de financement de la recherche afin de permettre la prise d'initiative par les acteurs terrains dans le domaine de l'innovation sociale. Cette capacité d'initiative doit permettre de tenir compte des besoins différents des chercheurs et des praticiens, particulièrement au niveau des stratégies de diffusion.

4.4- Reconnaître et soutenir les pratiques de recherche et les innovations dans les réseaux de l'économie sociale et de l'action communautaire

Les termes 'recherche' 'innovation sociale' ou 'transfert de connaissances scientifiques' sont quasi absents du vocabulaire des acteurs terrains. Il existe même une certaine méfiance de la part des praticiens envers les chercheurs ou les évaluateurs, qui sont souvent perçus comme des personnes venant de l'extérieur qui veulent simplement porter un jugement sur leur action. Pourtant, dans beaucoup de réseaux, des démarches d'auto-évaluation, d'expérimentation et d'échanges sont intégrées à des pratiques quotidiennes. Malheureusement, ce travail de recherche et développement n'est que très peu connu à l'extérieur de ces réseaux et ne sert pas suffisamment à faire avancer les connaissances collectives dans le domaine.

Le défi d'une politique scientifique en innovation sociale est donc de reconnaître et de supporter les pratiques actuelles de recherche et d'expérimentation en les mettant en valeur, en les reconnaissant et en favorisant la systématisation. Il s'agit également de soutenir, par des stratégies de financement public, le maintien et le développement de ces pratiques d'innovation et ce faisant, de stimuler la création d'une culture organisationnelle intégrant les volets recherche, expérimentation et transferts de connaissances.

Nous proposons que la nouvelle politique scientifique intègre des éléments permettant de reconnaître les pratiques d'innovation sociale au sein de la société civile, de favoriser la systématisation et de soutenir financièrement des initiatives concrètes

d'expérimentation et d'innovation accompagnées d'un volet recherche scientifique et transferts de connaissances.

4.5- Favoriser des approches multi-sectorielles au sein de l'administration publique

Comme nous l'avons déjà souligné, les nouvelles réalités de la société québécoise et plus globalement l'évolution des sociétés modernes exigent une redéfinition dans les rapports entre l'économie et le social. La notion de l'inter-sectorialité tout comme la nécessité d'une approche globale de développement sont de plus en plus reconnues. Cette nouvelle approche exige des ajustements majeurs dans les façons de faire des administrations publiques. Aucun ministère ne peut fonctionner en vase clos s'il souhaite réaliser sa mission avec efficacité. Cette réalité rend encore plus complexe le processus de recherche en innovation sociale, notamment dans le domaine de l'évaluation.

La politique scientifique du Québec proposée constitue une vision gouvernementale de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle concerne ainsi l'ensemble des ministères du gouvernement.

Nous proposons que les stratégies, les approches et les modalités de financement de la recherche, de l'innovation et de l'évaluation au sein de l'administration publique ou en partenariat avec la société civile favorisent des interventions interministérielles et intersectorielles afin de bien traduire les nouvelles réalités de développement au Québec.

4.6- La nécessité de réseaux internationaux dans le domaine de l'innovation sociale

Bien que le Québec commence à être reconnu dans certains réseaux pour sa force dans le domaine de l'innovation sociale, notamment en Europe, il serait très prétentieux de prétendre que nous n'avons pas énormément à apprendre d'expériences étrangères. Le

phénomène de la mondialisation accentue les convergences entre les sociétés industrialisées, qui se trouvent toutes à des degrés différents confrontés aux mêmes problèmes de développement. De plus, les innovations dans les pays du Sud sont souvent porteuses de pistes de solutions pour les pays du Nord. Citons en exemple l'exemple des cercles d'emprunt, une forme de micro-crédit qui est né au Bangladesh mais qui a été reprise au Québec dans les milieux défavorisés avec beaucoup de succès.

Plusieurs initiatives ont été réalisées ou sont en cours afin de faire avancer les connaissances et les échanges internationaux, mais les moyens restent très limités et dépendent souvent soit des programmes du ministère des Relations internationales ou des initiatives de chercheurs universitaires. Les enseignements de ces échanges sont peu diffusés et les échanges sont souvent très ponctuels.

Nous proposons que la politique scientifique intègre des éléments permettant aux réseaux d'intervenants en innovation sociale d'avoir accès à des outils permettant de mieux s'intégrer dans les réseaux internationaux.

4.7 La préparation de la relève par l'intégration des diplômés

À l'instar des entreprises privées, les organismes et les entreprises de l'économie sociale et de l'action communautaire peuvent bénéficier grandement de la présence d'une relève scientifique, mais manquent souvent les moyens pour embaucher ces jeunes et réussir leur intégration dans les milieux de travail. Ce défi est encore plus complexe dans les réseaux communautaires et de l'économie sociale non seulement à cause des faibles marges de manœuvre financière mais aussi dû aux exigences des pratiques, à savoir la nécessité d'être bien enraciné dans un milieu pour fonctionner efficacement. Tout en mettant en valeur les bienfaits des études, rien ne remplace l'expérience terrain quand il s'agit de pratiques de développement socio-économique.

Nous proposons que la politique scientifique prévoie des mécanismes permettant l'insertion des diplômés dans des pratiques d'innovation sociale en tenant compte des réalités financières des organismes et des entreprises et en permettant des démarches d'intégration suffisamment longue pour réussir une intégration permanente et productive.